

Direction de la vaccination contre la COVID-19

**DESTINATAIRES :** Personnel des directions cliniques

**EXPÉDITRICE :** Caroline Chantal, directrice de la vaccination contre la COVID-19

**DATE :** 8 juin 2021

**OBJET :** **NOUVELLES PLAGES HORAIRES DISPONIBLES  
« SANS RENDEZ-VOUS 2<sup>e</sup> DOSE PFIZER » POUR LE  
PERSONNEL DES DIRECTIONS « CLINIQUES »**

Il est possible, pour les **employés des directions « cliniques » qui n'ont pas encore reçu leur 2<sup>e</sup> dose du vaccin Pfizer**, de devancer celle-ci en se déplaçant à l'une des cliniques de vaccination offrant des plages horaires sans rendez-vous « dernière minute » s'ils répondent aux critères suivants :

- Être employé d'**une direction clinique** du CISSS des Laurentides (*voir la liste à la fin de la présente note de service*);
- Avoir reçu en 1<sup>re</sup> dose le **vaccin Pfizer**;
- Respecter l'intervalle minimal de 8 semaines entre les 2 doses (avoir reçu sa 1<sup>re</sup> dose de vaccin contre la COVID-19 **avant le 15 avril**).

### **Nouvelles disponibilités pour la 2<sup>e</sup> dose Pfizer**

#### **Mercredi 9 juin:**

Sainte-Agathe : 9 h 30 à 15 h 30

Blainville : 15 h 30 à 19 h 30

#### **Judi 10 juin:**

Saint-Sauveur : 9 h 30 à 19 h 30

Mont-Laurier : 10 h à 15 h

Blainville : 15 h 30 à 19 h 30

Deux-Montagnes : 14 h à 19 h

Si vos collègues répondent aux critères préalablement nommés et qu'ils n'ont pas reçu cette communication, vous pouvez les inviter à se présenter aux sites ci-haut mentionnés, selon l'horaire prévu.

**Les disponibilités sont jusqu'à épuisement des doses prévues pour la journée.**

**Prendre note que si vous vous rendez à une clinique de vaccination pendant votre quart de travail, vous devez préalablement avoir l'accord de votre supérieur.**

### **Que se passe-t-il s'il n'y a plus de doses disponibles ou si l'attente dépasse 30 minutes?**

Vous recevrez un coupon de rendez-vous pour la journée même ou pour une prochaine journée de vaccination. Vous n'aurez donc pas à attendre. Vous êtes assurés de recevoir votre 2<sup>e</sup> dose le jour même ou dans les jours qui suivront.

### **Suis-je obligé de devancer ma 2<sup>e</sup> dose?**

Non, vous pouvez vous présenter comme prévu au rendez-vous que vous avez reçu lors de votre 1<sup>re</sup> dose.

### **Dois-je annuler mon rendez-vous de 2<sup>e</sup> dose?**

Lorsque vous irez vous faire vacciner pour votre 2<sup>e</sup> dose dans les plages horaires sans rendez-vous, votre rendez-vous de 2<sup>e</sup> dose sera automatiquement annulé.

#### **Les directions dites « cliniques »**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Direction de la protection de la jeunesse</li><li>• Direction de santé publique</li><li>• Direction des programmes en déficiences et de la réadaptation physique</li><li>• Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte</li><li>• Direction des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Direction des services professionnels</li><li>• Direction des soins infirmiers</li><li>• Direction du programme Jeunesse</li><li>• Direction du programme SAPA Hébergement en CHSLD</li><li>• Direction du programme SAPA Soutien à domicile</li><li>• Direction OPTILAB LLL</li></ul> |
|--|--|